



TARIF DES HONORAIRES DES VENTES

Transactions Immobilières

TRANCHES DE PRIX	FORFAIT + COMMISSIONS*
Jusqu'à 75 000€	5000 €
Au-delà de 75 001€	5000 € + 4%

*Calculés sur le prix net vendeur. Les honoraires seront à la charge du vendeur (Forfait + Commissions).

Toute rémunération n'est due qu'à la signature de l'acte authentique. Honoraires en vigueur à partir du 01/03/21 pour tout nouveau mandat.